

Les dossiers de la rentrée vus par la Fnaqpa

La fédération veut s'assurer que le budget de la sécurité sociale pour 2017 sera "cohérent" avec la politique menée envers les personnes âgées. Concernant le tarif hébergement en Ehpad, elle promeut auprès de ses adhérents une alternative à la déshabilitation de certaines places à l'aide sociale.

Les réformes en cours, dont celle de la tarification des Ehpad, vont évidemment beaucoup occuper la fédération ces prochains mois, a expliqué Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa) le 6 septembre lors d'un entretien avec [l'Agence de presse médicale](#) (APM).

"Nous avons soutenu cette réforme, le passage au CPOM [contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens] dans l'espoir d'un changement de pratiques avec les autorités de tarification, [...] d'une responsabilisation des acteurs et d'une véritable autonomie de gestion", a rappelé Clémence Lacour.

"Malheureusement, même si les conventions tripartites seront bien remplacées par les CPOM, [l'utilisation de cet outil va rester la même](#) [qu'avant]", a-t-elle regretté.

"On est mitigés", a-t-elle résumé, assurant qu'"on va continuer à pousser", même si, sur ce sujet précis, "les marges de manoeuvre sont extrêmement restreintes", [la concertation sur les projets de décrets étant terminée](#).

"Il est maintenant fondamental que le PLFSS [projet de loi de financement de la sécurité sociale] pour 2017 soit en cohérence avec la politique du gouvernement envers les personnes âgées et permette à l'Etat de faire face à ses engagements", a asséné Clémence Lacour, citant par exemple le [Plan maladies neurodégénératives \(PNMD\)](#), [le Plan soins palliatifs](#), ainsi que la mutualisation des infirmières de nuit en Ehpad.

Elle a rappelé également que la loi "vieillesse" prévoit un passage progressif au [paiement total du forfait soins pour tous les établissements](#) et qu'il faut que la première étape soit bien inscrite dans le PLFSS.

Une convention d'aide sociale avec le département

La responsable des relations institutionnelles de la Fnaqpa a cité également un autre "chantier", celui de l'hébergement en Ehpad.

"Le tarif hébergement est très peu impacté par la réforme de la tarification. C'est un peu le statu quo", a commenté Clémence Lacour, soulignant pour autant que sur ce sujet, "les deux financeurs sont à bout de souffle, les personnes âgées et les conseils départementaux".

Vous le savez, l'habilitation à l'aide sociale permet aux Ehpad habilités d'accueillir des résidents dont le tarif hébergement est pris en charge par l'aide sociale départementale. Alors que de plus en plus, certains départements et certains Ehpad s'interrogent sur une déshabilitation partielle ou totale pour pouvoir augmenter leur tarif hébergement, "on agit auprès de nos adhérents sur une possibilité alternative, la signature d'une convention d'aide sociale avec le conseil départemental", a-t-elle expliqué.

Cette convention permet que le département et l'établissement s'entendent sur le fait que la place habilitée puisse être occupée par un résident ne percevant pas l'aide sociale départementale et payant le tarif hébergement. "Cela permet d'éviter la déshabilitation", précise-t-elle, soulignant qu'au vu du niveau à venir des retraites, "l'avenir est plutôt à l'habilitation".

Autre sujet, le développement durable et la responsabilité sociétale, qui sont depuis plusieurs années le crédo de la Fnaqpa, a rappelé Clémence Lacour.

La fédération continue de travailler aux suites de [sa recherche-action baptisée Add'âge](#) (pour "action développement durable au service du grand âge"), lancée en janvier 2014.

Elle a ainsi collaboré à [la rédaction d'un guide](#) du groupement d'intérêt économique (GIE) des régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé Agirc-Arrco, intitulé "Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises - guide à l'usage des établissements pour personnes âgées". L'Agirc-Arrco était un cofinanceur de la recherche-action à laquelle cinq de ses Ehpad ont participé.

[La conférence européenne EAHSA fin septembre](#)

Un dernier "chantier" de la Fnaqpa cité par Clémence Lacour concerne l'accompagnement des services à domicile.

"Les gestionnaires de services d'aide et d'accompagnement à domicile [Saad] ont maintenant la possibilité de contractualiser avec le conseil départemental avec un CPOM, qui peut être basé sur une tarification par forfait global" et non plus une tarification horaire, a-t-elle rappelé.

Ces pratiques sont encouragées par le guide des bonnes pratiques publié en juillet par le secrétariat d'Etat aux personnes âgées et à l'autonomie, lequel préconise aussi que le tarif déterminé par le conseil départemental pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) soit supérieur ou égal au tarif de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) "soit 20,30 euros cette année", a précisé Clémence Lacour.

Même si les préconisations de ce guide ne sont pas opposables, "nous allons soutenir nos adhérents dans le passage au CPOM et les inviter à solliciter le passage au forfait global", a-t-elle assuré.

Enfin, Clémence Lacour a rappelé que la Fnaqpa organise les 22 et 23 septembre à Lyon [la conférence de l'European Association of Homes and Services for the Ageing](#) (EAHSA, association européenne d'établissements et services pour le grand âge). C'est la première fois que cette conférence biennale est organisée en France... et pour votre information, Gerontonews y sera!

vl/ab/cbe/nc

Valérie Lespez